



## Informations pour le promoteur

**Le projet FAR (Filières Agricoles Résilientes) vise à renforcer la compétitivité et la résilience des filières agroalimentaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à Djibouti.**

Il soutient les porteurs de projets souhaitant développer des activités de production, transformation, transport, commercialisation ou services d'appui dans ces secteurs.

Les investissements doivent répondre aux objectifs du projet FAR suivants :

- ✓ Valoriser la production locale afin de réduire la part des importations alimentaires.
- ✓ Avoir un effet sur la réduction de la pauvreté (revenus, emploi).
- ✓ Améliorer la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation, stabilité).
- ✓ Introduire des technologies permettant de faire face aux effets du changement climatique.
- ✓ Être innovants et servir d'exemples pour d'autres promoteurs.

### Les promoteurs qui présentent une demande doivent :

- Être résidents à Djibouti.
- Disposer d'une reconnaissance administrative (patente, récépissé...).
- Ne pas être en situation de surendettement ou avoir des condamnations pénales.
- Disposer de fonds propres permettant de contribuer au financement de leur projet.
- Être disponibles à prendre un crédit auprès d'une Institution Financière.
- Avoir les capacités techniques et organisationnelles pour mener à bien l'investissement.

### Quel type de projets peuvent être présentés

Les projets doivent intervenir dans les domaines suivants :

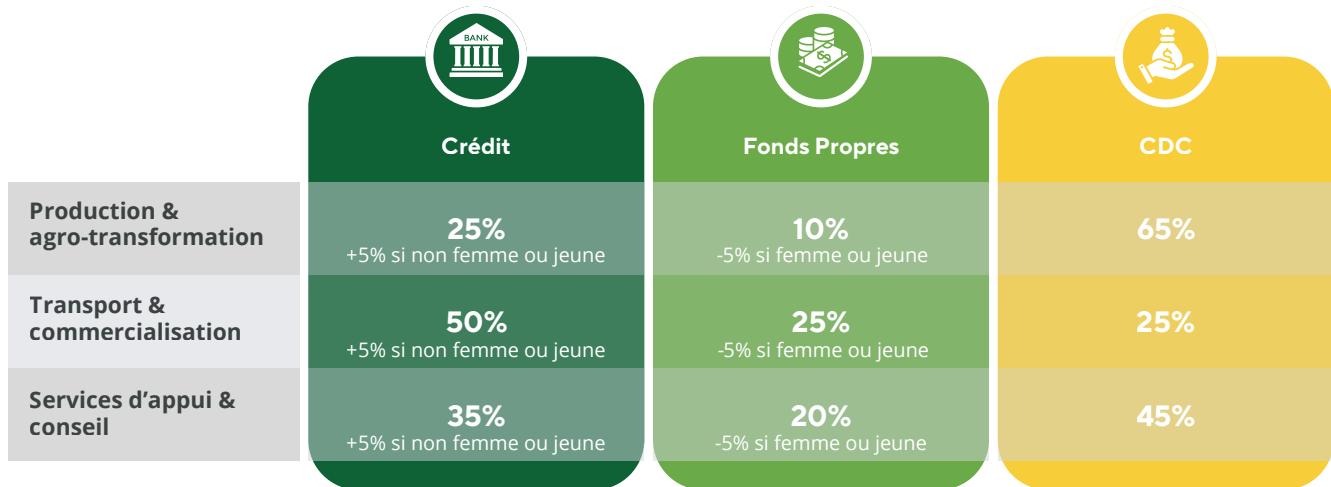
- Systèmes de production agricole durable, valorisation des produits agricoles, pastoraux et de la mer.
- Développement de l'artisanat rural et/ou de l'agro-tourisme.
- Appui aux services techniques et de conseil en lien avec l'agriculture.

### Comment le projet FAR peut soutenir ces investissements

Le financement d'un projet combine trois sources :



La subvention (Contribution à la Dotation en Capital - CDC) est versée une fois les fonds propres déposés et l'accord de crédit obtenu.



## Les phases de l'accompagnement FAR

### Phase 1. Identification du promoteur et de son projet d'investissement

Avec l'appui d'un coach, le promoteur va procéder :

- À la vérification de son éligibilité et de celle de son projet.
- À la présentation de ses activités actuelles.
- À la présentation de son projet qui sera soumis au FAR.
- Au contrôle des exigences environnementales et sociales de son projet.

Ensuite, l'Assistance Technique émettra un avis (favorable ou non).

### Phase 2 – Formulation du plan d'affaires

Si le projet est retenu, le promoteur, avec l'appui d'un coach, devra :

- Élaborer son plan d'affaires.
- Élaborer un plan de passation des marchés.
- Collecter les documents justificatifs (devis, titres, autorisations, statuts, etc.).

Ensuite, l'Assistance Technique émettra un avis (favorable ou non).

### Phase 3. Évaluation/financement des projets

Les projets validés sont transmis à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du projet FAR et ensuite au Comité de Sélection (COSEL), qui approuvera ou non le projet proposé.

Si le COSEL accepte le dossier et si le promoteur dispose d'un accord de crédit et des fonds propres nécessaires, le FAR versera la CDC (Contribution à la Dotation en Capital) sur son compte bancaire.

Si le promoteur ne dispose pas encore d'un accord de crédit, il peut être accompagné par l'Assistance Technique afin d'en trouver un.

### Mise en œuvre, suivi et renforcement des capacités

- Achats réalisés conformément au plan d'affaires.
- Suivi régulier par le coach.
- Formations techniques « à la carte » dispensées par l'AT.
- Vérification du respect des mesures environnementales/sociales.

### CONTACT

projet-far@microfinanza.com | [www.projetfar.com](http://www.projetfar.com)



**micro**finanza

 apTech  
Consulting